

SÉANCE ORDINAIRE DU 05 AOÛT 2024

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ADELME
MRC DE LA MATANIE

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil municipal de la Municipalité de Saint-Adelme, tenue le lundi 05 août 2024 à 19h00, au centre municipal, au 138, rue Principale, Saint-Adelme.

SONT PRÉSENTS

Mme la mairesse	Josée Marquis
Mme les conseillères	Cynthia Marceau-D'Astous Johanne Thibault Marie-France Bérubé
M. le conseillers	Raphaël Helgerson-Gendron Jean-Luc Bérubé

EST ÉGALEMENT PRÉSENTE

La directrice générale et greffière-trésorière	Madame Jessica Bouchard
--	-------------------------

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Mme la mairesse Josée Marquis ouvre la séance 19h00 et souhaite la bienvenue aux personnes qui se sont déplacées pour y assister.

RÉSOLUTION #2024-130 **LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

CONSIDÉRANT QUE, les membres du Conseil ont pris connaissance de l'ordre du jour;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Marie-France Bérubé et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter l'ordre du jour:

1. Ouverture de la séance;
2. Adoption de l'ordre du jour;
3. Approbation du procès-verbal du 8 juillet 2024;
4. Présentation des comptes;
5. Engagement de crédit (dépenses);
6. Réparation des fissures dans le rang 7 Ouest;
7. SRSI – Adoption des rapports annuels d'activités 2022 et 2023;
8. Octroi du contrat pour l'inspection et le nettoyage des conduites d'égouts;
9. Transferts budgétaires;
10. Autorisation de dépôt d'une demande au programme PRIMEAU 2023;
11. Demande d'exemption de taxes de la Corporation des loisirs de St-Adelme;
12. Varia;
13. Période de questions;
14. Levée de l'assemblée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

RÉSOLUTION #2024-131
APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU 08 JUILLET 2024

La directrice générale et greffière-trésorière Madame Jessica Bouchard dépose le procès-verbal de la séance ordinaire du 08 juillet 2024 et demande simultanément dispense de lecture, les membres du conseil municipal en ayant reçu copie au moins vingt-quatre heures avant la présente séance.

Il est proposé par Madame Johanne Thibault, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

D'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 08 juillet 2024.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

4. Madame Jessica Bouchard, Directrice générale greffière-trésorière, fait la lecture des comptes.

RÉSOLUTION #2024-132
APPROBATION DES COMPTES À PAYER, DES CHÈQUES ET DES SALAIRES ÉMIS PAR LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-ADELME

Il est proposé par Monsieur Raphaël Helgerson-Gendron et résolu à l'unanimité des conseillers présents:

QUE la Municipalité de Saint-Adelme approuve la liste des comptes à payer au montant de quarante-huit mille neuf cent soixante-dix-neuf et vingt-six cents (48 979.26\$) et les salaires payés au montant de onze mille neuf cent soixante et deux et quarante-six cents (11 962.46\$).

QUE ces dépenses sont imputées au fonds d'administration de la Municipalité de Saint-Adelme, représentant un grand total de soixante mille neuf cent quarante et un et soixante-douze cents (60 941.72\$).

QUE ces documents font partie intégrante du présent procès-verbal comme s'ils sont ici au long reproduits.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

Certificat de disponibilité de crédits

Je soussignée, Jessica Bouchard, directrice générale et greffière-trésorière, certifie, conformément à l'article 961 du Code municipal du Québec, que les crédits nécessaires à ces dépenses sont suffisants aux postes budgétaires concernés.

RÉSOLUTION #2024-133
RÉPARATION DES FISSURES DANS LE RANG 7 OUEST

CONSIDÉRANT QUE la route du rang 7 Ouest est fissuré à de multiples endroits;

CONSIDÉRANT QU'il est important d'entretenir nos routes;

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Cynthia Marceau-D'Astous et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser Fissures Gaspésie Inc. à procéder au scellement des fissures au coût de 2.50\$ le mètre linéaire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

RÉSOLUTION #2024-134
SRSI – ADOPTION DES RAPPORTS ANNUELS D'ACTIVITÉS 2022 ET 2023

CONSIDÉRANT le Schéma de couverture de risques de la MRC de La Matanie en matière de sécurité incendie en vigueur depuis le 1^{er} mai 2016;

CONSIDÉRANT l'article 35 de la *Loi sur la sécurité incendie* qui stipule que les municipalités et les MRC doivent adopter annuellement un rapport d'activités en lien avec les mesures prévues au schéma de couverture de risques en matière de sécurité incendie;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil de la Municipalité de Saint-Adelme ont pris connaissance des rapports annuels d'activités préparés par Icarium, avec l'assistance des deux services de sécurité incendie du territoire, dans le cadre de son mandat de révision du schéma de couverture de risques en sécurité incendie;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Adelme est en accord avec les actions figurant aux plans de mise en œuvre du Schéma de couverture de risques en sécurité incendie de la MRC de La Matanie;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Jean-Luc Bérubé et résolu à l'unanimité :

QUE le préambule fasse partie de la résolution;

QUE le conseil de la Municipalité de Saint-Adelme adopte les rapports annuels d'activités pour les années 2022 et 2023 du Schéma de couverture de risques en sécurité incendie de la MRC de La Matanie 2016-2021, lequel est en cours de révision;

DE transmettre la présente résolution à la MRC de La Matanie dans les meilleurs délais;

D'autoriser la transmission, par la MRC de La Matanie, des rapports d'activités et résolutions d'adoption des municipalités locales au ministre de la Sécurité publique ainsi qu'à la direction régionale de la sécurité civile et de la sécurité incendie du Bas-Saint-Laurent et de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

RÉSOLUTION #2024-135

OCTROI DU CONTRAT POUR L'INSPECTION ET LE NETTOYAGE DES CONDUITES D'ÉGOUTS

CONSIDÉRANT QUE des demandes de prix ont été demandé pour l'inspection et le nettoyage des conduites d'égouts;

CONSIDÉRANT QU'après analyse par la Fédération québécoise des municipalités, « SIMO Managment inc. » possède la soumission conforme la plus basse;

Il est proposé par Madame Johanne Thibault et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE la Municipalité de Saint-Adelme octroi le contrat pour les travaux d'inspection et de nettoyage de conduites d'égout, conformément à la demande de prix 53-2-08030-23-01 et aux tarifs unitaires de sa soumission à l'entreprise SIMO Management inc. au montant de 33 669.25 \$ excluant la TPS et la TVQ, le tout financer par la TECQ.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

RÉSOLUTION #2024-136

TRANSFERTS BUDGÉTAIRES

Il est proposé par Madame Marie-France Bérubé et résolu à l'unanimité des conseillers présents de faire les transferts budgétaires suivants :

DE	À	MONTANT DU TRANSFERT
02 41400 521 entre. infrastructures	02 41500 521 ent. Et rep. - infrastructures	641.00 \$
02 70120 522 entre. bâtiment et terrain	02 63900 522 entretien paysager	114.00 \$
02 33000 526 ent. Et rep. - mach. out. Equ.	02 33000 681 electricite - garage municipal	1 500.00 \$
02 33000 622 abrasif	02 13000 414 services informatiques	4 000.00 \$

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

RÉSOLUTION #2024-137

AUTORISATION DE DÉPÔT D'UNE DEMANDE AU PROGRAMME PRIMEAU 2023

ATTENDU QUE:

- la Municipalité a pris connaissance du guide relatif au programme PRIMEAU 2023, qu'elle comprend bien toutes les modalités du programme qui s'appliquent à elle ou à son projet et qu'elle s'est renseignée au besoin auprès du Ministère;
- la Municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour obtenir une aide financière au programme PRIMEAU 2023 et pour recevoir le versement de cette aide financière;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Raphaël Helgerson-Gendron et résolu à l'unanimité des conseillers présents que :

- la Municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;
- la Municipalité s'engage à assumer l'entière responsabilité des travaux ainsi que des modifications qui pourraient y être apportées. À ce titre, elle est donc responsable de tout dommage causé par ses employés, ses agents, ses représentants, ses sous-traitants ou par elle-même, y compris un dommage résultant d'un manquement à une obligation prévue à tout contrat conclu par la Municipalité pour la réalisation des travaux;
- la Municipalité s'engage à réaliser les travaux selon les modalités du programme PRIMEAU 2023 et à assumer toutes les responsabilités qui s'appliquent à elle en lien avec la réalisation et le financement de ces travaux;
- la Municipalité s'engage à payer sa part des coûts admissibles et des coûts d'exploitation continus;
- la Municipalité s'engage à assumer toutes les dépenses engagées si elle ne respecte pas les délais prévus au programme PRIMEAU 2023;
- la Municipalité s'engage à assumer tous les coûts non admissibles au programme PRIMEAU 2023 associés à son projet, incluant toutes les directives de changements admissibles à la hauteur de 50 % de leur coût et tout dépassement de coûts;
- le conseil municipal autorise le dépôt de la demande d'aide financière au programme PRIMEAU 2023.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

RÉSOLUTION #2024-138

DEMANDE D'EXEMPTION DE TAXES DE LA CORPORATION DES LOISIRS DE ST-ADELME

CONSIDÉRANT QU'en juillet dernier, la Commission municipale du Québec (CMQ) a reçu une demande d'exemption de taxes au nom de la Corporation des loisirs de St-Adelme;

CONSIDÉRANT l'article 243.24 de la *Loi sur la fiscalité municipale*, la municipalité doit donner son opinion à la Commission municipale du Québec dans les 90 jours suivants la transmission de l'avis à cette dernière;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Jean-Luc Bérubé et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la Municipalité de Saint-Adelme se prononce favorable à la reconnaissance aux fins d'exemption de taxes de l'immeuble situé au 140 rue Principale appartenant à la Corporation des loisirs de St-Adelme.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

PÉRIODE DE QUESTIONS

Madame la mairesse invite les personnes présentes à se prévaloir de cette période de questions.

RÉSOLUTION #2024-139

LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par Madame Johanne Thibault et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

DE lever la séance ordinaire du 5 août 2024, l'ordre du jour étant épuisé. Et la séance est levée à 19h20.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

Je, Josée Marquis, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Josée Marquis, mairesse

Jessica Bouchard
Directrice générale
et greffière-trésorière

Je soussignée, Josée Marquis, mairesse de la Municipalité de Saint-Adelme, ayant signé le présent procès-verbal, reconnais et considère avoir signé toutes les résolutions qui y sont contenues.

Josée Marquis, mairesse